

SÉANCE MENSUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 4 SEPTEMBRE 2018 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les conseillers : Mesdames Noëlle Hayes et Sylvie Dubé ainsi que Messieurs Iain MacAulay, Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Gilles Valcourt sous la présidence de Monsieur Dominique Boisvert, maire.

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 7 août 2018
4. Période de questions
5. Administration et finances
 - 5.1 Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités
 - 5.2 Absence du maire
 - 5.3 Finances :
 - 5.3.1 Liste des dépenses depuis la séance du 7 août 2018 selon le règlement 407-12
 - 5.3.2 Liste des comptes et salaires payés depuis le 8 août 2018 et comptes courants à payer
 - 5.3.3 Engagement de dépenses
 - 5.3.4 Rapport de l'état des activités de fonctionnement au 28 août 2018
 - 5.4 Dépôt de projet de règlement / Avis de motion / Adoption de règlement
 - 5.4.1 Adoption - Règlement 460-18 relatif à l'abrogation des règlements 362-06 et 395-12 (chiens)
 - 5.4.2 Projet – Règlement 461-18 relatif à l'amendement du règlement numéro 456-18 – Règlement sur la rémunération des élus
 - 5.4.3 Avis de motion – Règlement 461-18 relatif à l'amendement du règlement 456-18 - Règlement sur la rémunération des élus
 - 5.4.4 Projet – Règlement 462-18 relatif à l'amendement du règlement numéro 398-12 - Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Scotstown
 - 5.4.5 Avis de motion – Règlement 462-18 relatif à l'amendement du règlement numéro 398-12 - Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Scotstown
 - 5.5 Employés :
 - 5.5.1 Ouverture de poste : Commis de bureau
 - 5.5.2 Fin de l'emploi dans le cadre du Programme de subvention salariale : classement des archives
 - 5.6 Site web – Arrêt de l'hébergement
 - 5.7 Blason par James MacAulay
 - 5.8 Dossier vente des terrains : Évaluation environnementale de site (phase 1)
 - 5.9 Droit municipal – Offre de services 2019 – Monty Sylvestre (Me Reynolds)
 - 5.10 Projet de randonnée pédestre : rencontre avec le conseil
 - 5.11 Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (Projet PRÉE)
 - 5.12 Polyvalente Louis-St-Laurent – Demande de fonds : Projet La Grande Traversée
 - 5.13 SADC Du Haut-Saint-François – Défi OSEntreprendre : Demande d'aide financière
 - 5.14 Moisson Haut-Saint-François – Demande d'aide financière
 - 5.15 Rencontres / invitations / formations / congrès / représentation

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

- 5.15.1 5-09-2018 à 8 h : Chambre de commerce du Haut-St-François : Déjeuner gratuit sur le transport collectif
 - 5.15.2 5-09-2018 à 18 h 30 à Milan : Sentier des Écossais : Réunion
 - 5.15.3 11-09-2018 à 13 h : MRC - Rencontre pour nouveau rôle – Directrice générale
 - 5.15.4 15-09-2018 de 13 h à 17 h : La Contrée du Massif Mégantic – Big Bang
 - 5.15.5 19-09 et 15-11-2018 : St-Camille : Transformation et réinvestissement d’églises
 - 5.15.6 20-09-2018 à 18 h 30 : Soirée reconnaissance des finissants
 - 5.15.7 26-09-2018 à 18 h : Rencontre d’information sur les compteurs d’eau
 - 5.15.8 27-09-2018 de 15 h à 17 h : Économie sociale, j’achète : Lancement régional du projet
- 6. Sécurité publique
 - 6.1 Sécurité incendie
 - 7. Voirie
 - 7.1 Chemin été : travaux
 - 7.1.1 Travaux d’érosion : Rue Gordon et rue Scot
 - 7.2 Entretien chemins hiver – Saison hivernale 2018-2019 : Entente pour dépôt de neige avec Madame Susan Dearden
 - 7.3 Réclamation pour bris d’auto
 - 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)
 - 8.1 Programme TECQ / Programme PRIMEAU
 - 8.2 Poste pompage chemin Victoria Ouest : Achat d’un diffuseur et pompe neuve et réparation de pompe usagée
 - 8.3 Problème de communication de l’antenne aux réservoirs d’eau potable vers le poste de chlore
 - 8.4 École Saint-Paul : demande d’un bac roulant supplémentaire pour la récupération
 - 8.5 Suivi des dossiers :
 - 8.5.1 Jacques Beauoyers : nettoyage du terrain
 - 9. Aménagement, urbanisme et développement
 - 9.1 Entériner les projets déposés dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT)
 - 10. Loisir et culture
 - 10.1 Programme d’aide financière : Aménagement du terrain de balle et soccer
 - 10.2 Projets déposés dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT) – Participation financière de la Ville de Scotstown
 - 10.3 Comité d’accueil pour les nouveaux arrivants
 - 10.4 Parc Walter-MacKenzie : Plaintes pour l’état des toilettes et des excréments sur la pelouse
 - 10.5 Programme de soutien à la mise à niveau et à l’amélioration des sentiers et des sites de pratique d’activités de plein air (PSSPA)
 - 11. Correspondance et varia
 - 11.1 _____
 - 11.2 _____
 - 11.3 _____
 - 12. Période de questions
 - 13. Levée de la séance

- 1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**
Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Monsieur Dominique Boisvert, maire, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2018-09-330

2. **Adoption de l'ordre du jour**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant :

9.2 Cœur Villageois : aménagement d'un bâtiment au Parc Walter-MacKenzie en chaumière

ADOPTÉE

3. **Adoption des procès-verbaux du 7 août 2018**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4. **Période de questions**

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Dominique Boisvert, maire, a répondu.

5. **Administration et finances**

5.1 **Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités**

Monsieur Dominique Boisvert, maire, explique les récents développements dans le dossier de la route 257. Il informe également les membres du conseil à la mise sur pied d'un comité d'accueil pour les nouveaux arrivants.

Madame Sylvie Dubé, conseillère et responsable du Marché public du boisé de Scotstown, informe les membres du conseil que le vendredi 7 septembre prochain se tiendra le dernier marché de la saison 2018 et que plusieurs tirages auront lieu ainsi que la prestation d'un chansonnier.

5.2 **Absence du maire**

Attendu que le maire de Scotstown, Dominique Boisvert, doit s'absenter du conseil pour un motif sérieux et hors de son contrôle ;

Attendu que son défaut d'assister aux séances du conseil ne causera aucun préjudice aux citoyens de la municipalité ;

Attendu que le conseil municipal espère que le maire soit en mesure de revenir siéger au conseil dans les prochains mois ;

Attendu que l'article 317 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que « le mandat d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs prend fin à la clôture de la première séance qui suit l'expiration de cette période, à moins que le membre n'y assiste. » ;

Attendu que l'alinéa 3 de ce même article 317 prévoit que « le conseil peut aussi, en temps utile, décréter que n'entraîne pas la fin du mandat du membre son défaut d'assister dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité » ;

2018-09-331

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal décrète que le défaut du maire Dominique Boisvert d'assister aux séances du conseil entre le 5 septembre 2018 et la première séance du mois de janvier 2019 n'entraîne pas la fin de son mandat de maire ;

QUE le maire suppléant, Iain MacAulay, remplace le maire durant cette même période.

ADOPTÉE

5.3 Finances :

5.3.1 Liste des dépenses depuis la séance du 7 août 2018 selon le règlement 407-12

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 de procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les règles du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2018-09-332

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 1 163,88 \$ pour les chèques suivants : 6432, 6438, 6440 et 6445 inscrits à la résolution suivante.

Ces dépenses sont inscrites dans la liste des comptes à payer.

ADOPTÉE

5.3.2 Liste des comptes et salaires payés depuis le 8 août 2018 et comptes courants à payer

La liste des comptes à payer est remise aux membres du conseil :

6427	ADMQ – Estrie	Colloque annuel : inscription M. Polard	90,00 \$
6428	ADMQ – Québec	Formation 30-10-2018 : inscription M. Polard	352,97 \$
6429	Dubé Sylvie	Marché public : remb. Fournitures	465,49 \$

Paiements par AccèsD ou remboursements

2018-08-24	Hydro Québec	Hôtel de Ville : chauffage et élec. Maison jeunes	44,01 \$
2018-08-30	Hydro Québec	Poste de chlore	1 517,02 \$
2018-08-30	Hydro Québec	Chalet - Terrain de balle	101,47 \$
2018-08-30	Hydro Québec	Garage municipal	215,74 \$
2018-08-30	Hydro Québec	Poste de pompage - Victoria Ouest	71,48 \$
2018-08-06	Hydro Québec	Luminaires	581,76 \$
Sous-total Hydro :			2 531,48 \$

Salaires nets payés du 1^{er} août au 31 août 2018 : 12 687,97 \$

Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 4 septembre 2018

6430	Dubé Equip. Bureau	Papeterie : 2 caisses de papier	151,75 \$
6431	Ass. Coop. A. La Patrie	Rue Albert : semence / Parc : peinture et nettoyant / Hôtel de Ville : peinture / Voirie : peinture marquage / Bornes incendie : peinture, chiffres	676,48 \$
6432	MRC Haut-St-François	Honoraires avocat : vente pour taxes	144,36 \$
6433	Marché Désilets	Ampoules (chalet terrain de balle)	10,33 \$
6434	Pétroles R. Turmel Inc.	Voirie : diesel	448,56 \$
6435	Communication Plus	Voirie : vérification radio FM	44,84 \$
6436	Dicom Express	Transport analyses eau potable	21,12 \$
6437	CMP Mayer Inc.	Serv. Incendie : mousse, botte, transport	726,08 \$
6438	Scies ch. Claude Carrier	Voirie : bottes cuissard	80,47 \$
6439	Fonds d'inf. territoire	Frais avis mutation	10,10 \$
6440	Garage Charles Brochu	Voirie : batterie et vérification, roue John D., valve	565,14 \$
6441	Robert, Johanne	Septembre - Services conciergerie	375,00 \$
6442	Ass. Marchés p. Québec	Conférence Julie Aubé - 24-08-2018	287,44 \$
6443	Valoris/Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	862,93 \$
6444	Aquatech	Août : exploitation des réseaux	3 525,42 \$
6445	Tech Nic Réseau Conseil	Hôtel de Ville : fil internet et travaux	373,91 \$
6446	Conseil rég. l'environn.	Essai routier véhicule électrique	143,72 \$
6447	Valcourt, Gilles	Frais déplacement	38,25 \$
6448	Gagné, Nicole	Marché public : Remb. Fournitures	82,04 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

6449	Gaudreau, Marie-France	Frais déplacement : Desjardins et Coop	48,87 \$
6450	Boisvert, Dominique	Frais déplacement	40,50 \$
6451	Burt, Clayton	Serv. Incendie : déplacement pour peinture des bornes	21,15 \$
Grand Total:			24 806,37 \$

2018-09-333

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes soient approuvés ainsi que le paiement de ceux-ci.

ADOPTÉE

5.3.3 Engagement de dépenses

2018-09-334

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de septembre 2018 à la somme de 10 750 \$:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Septembre
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	200,00 \$
02-110-00-459	Réception	25,00 \$
Sous-total	225,00 \$	
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement et congrès ADMQ	250,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	150,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	250,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	250,00 \$
Sous-total	1 100,00 \$	
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	25,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	225,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	300,00 \$
02-220-00-630	Carburant	150,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces. pour rép. bornes incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements : gants, caques 2 p. bottes	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements : appareils respiratoires	850,00 \$
02-220-01-651	Vérification des boyaux incendie	200,00 \$
02-220-01-652	Vérification et remplissage des bouteilles d'air	450,00 \$
Sous-total	2 900,00 \$	
VOIRIE		
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules : entretien et réparation	825,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable	250,00 \$
02-330-00-630	Carburant, huile, graisse	600,00 \$
02-330-00-640	Petits outils, accessoires	100,00 \$
Sous-total	1 975,00 \$	
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	600,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	300,00 \$
02-412-00-631	Produits chimiques (eau potable)	350,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	300,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018**

02-413-00-622	Sable et gravier	100,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	250,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	400,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	500,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total		3 600,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	200,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	200,00 \$
02-701-50-630	Parcs : carburant, huile	250,00 \$
02-701-50-951	Piste cyclable Marécage des Scots	300,00 \$
Sous-total		1 250,00 \$
TOTAL		TOTAL: 10 750,00 \$

ADOPTÉE

5.3.4 Rapport de l'état des activités de fonctionnement au 28 août 2018

Le rapport des activités de fonctionnement au 28 août 2018 est remis aux membres du conseil.

5.4 Dépôt de projet de règlement / Avis de motion / Adoption de règlement

5.4.1 Adoption - Règlement 460-18 relatif à l'abrogation des règlements 362-06 et 395-12 (chiens)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
VILLE DE SCOTSTOWN

**RÈGLEMENT NUMÉRO 460-18 RELATIF À L'ABROGATION DES
RÈGLEMENTS 362-06 ET 395-12**

RÈGLEMENT # 460-18

ATTENDU QUE le règlement 362-06 concernant les animaux a été adopté le 5 décembre 2006;

ATTENDU QUE le règlement 395-12 concernant les animaux a été adopté le 5 juillet 2012;

ATTENDU QUE les règlements 362-06 et 395-12 sont en contradictions avec le « *Chapitre v – Animaux* » du règlement 365-07;

ATTENDU QUE le projet du règlement 460-18 a été remis aux membres du conseil le 31 juillet 2018 et déposé à la séance du conseil le 7 août 2018;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance du 7 août 2018 par le conseiller, Monsieur Marc-Olivier Désilets;

EN CONSÉQUENCE,

2018-09-335

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement portant le numéro 460-18 soit adopté ainsi :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 :

Le règlement 460-18 abroge les règlements 362-06 et 395-12.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Dominique Boisvert, maire

Monique Polard, Directrice générale

Projet de règlement remis aux membres du conseil le 31 juillet 2018

Projet de règlement déposé à la séance du conseil le 7 août 2018

Avis de motion : 7 août 2018

Adoption du règlement : 4 septembre 2018

Publication : 11 septembre 2018

5.4.2 Projet – Règlement 461-18 relatif à l'amendement du règlement numéro 456-18 – Règlement sur la rémunération des élus

Le maire, Monsieur Dominique Boisvert présente le projet de règlement n° 461-18 relatif à une amendement du règlement 456-18 relatif à la rémunération des élus.

2018-09-336

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que le projet de règlement a été remis aux membres du conseil le 28 août 2018 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

ADOPTÉE

5.4.3 Avis de motion – Règlement 461-18 relatif à l'amendement du règlement 456-18 - Règlement sur la rémunération des élus

2018-09-337

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Marc-Olivier Désilets, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement amendement le règlement 456-18 relatif à la rémunération des élus.

Que le projet de règlement 461-18 est libellé ainsi :

ARTICLE 1

Le préambule du règlement fait partie intégrante du règlement 461-18.

ARTICLE 2

Lors de l'absence du maire pour une période de plus de 30 jours il est statué ce qui suit :

. Le maire pendant son absence recevra un traitement mensuel égal à celui d'un conseiller ainsi que l'allocation mensuelle de base égale à celui d'un conseiller;

. Le conseiller agissant à titre de maire suppléant pendant une absence du maire recevra le traitement mensuel égal à celui du maire ainsi que l'allocation mensuelle de base du maire.

ARTICLE 3

Le présent règlement sera rétroactif à sa date d'entrée en vigueur.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 453-17.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

5.4.4 Projet – Règlement 462-18 relatif à l'amendement du règlement numéro 398-12 - Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Scotstown

Le maire, Monsieur Dominique Boisvert présente le projet de règlement n° 462-18 relatif à l'amendement du règlement numéro 398-12 - Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Scotstown.

2018-09-338

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que le projet de règlement a été remis aux membres du conseil le 28 août 2018 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

ADOPTÉE

5.4.5 Avis de motion – Règlement 462-18 relatif à l'amendement du règlement numéro 398-12 - Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Scotstown

2018-09-339

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Gilles Valcourt, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le règlement 398-12 sur l'éthique et déontologie des employés municipaux.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 453-17.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

5.5 Employés :

5.5.1 Ouverture de poste : Commis de bureau

Attendu le départ de l'employé qui remplissait les tâches de commis de bureau;

2018-09-340

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un affichage d'une offre d'emploi pour l'embauche d'une personne à titre de commis de bureau selon un horaire de travail hebdomadaire variant entre 22 heures et 30 heures selon les périodes de l'année sera fait.

ADOPTÉE

5.5.2 Fin de l'emploi dans le cadre du Programme de subvention salariale : classement des archives

Attendu que la Ville de Scotstown avait embauché une personne dans le cadre d'un programme de subvention salariale pour le travail de classement des archives;

Attendu que la personne qui avait été embauchée a remis sa démission le 31 août dernier;

2018-09-341

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que cette démission met fin au programme de subvention salariale pour le classement des archives.

ADOPTÉE

5.6 Site web – Arrêt de l’hébergement

Attendu que le 16 août dernier, Monsieur André Larose responsable de l’hébergement du site web de la Ville de Scotstown avisait la municipalité qu’il ne pouvait plus maintenir l’hébergement du site web à compter du 1^{er} octobre 2018 ;

Attendu que le message de M. Larose indiquait également que les frais d’hébergement pour le site web «scotstown.ca» n’étaient pas facturés. (Facture 7209 : hébergement scotstown.ca échéance 11 juillet 2018.);

Attendu que M. Larose s’engage à fournir à prolonger le service d’hébergement sans frais jusqu’au 1er octobre 2018 pour scotstown.ca et scotstown.net et qu’il assumait personnellement les coûts d’hébergement de scotstown.net;

Attendu que M. Larose fournira tous les protocoles pour que la ville puisse transférer le site web facilement et en toute sécurité auprès d’un nouvel hébergeur de son choix;

2018-09-342

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que des informations soient prises pour le transfert d’hébergement du site web de la ville.

ADOPTÉE

5.7 Blason par James MacAulay

Attendu que M. James MacAulay, citoyen de Scotstown, a fait parvenir à la Ville de Scotstown, un projet de blason;

2018-09-343

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que ce dossier est reporté pour avoir la description du blason soumis.

ADOPTÉE

5.8 Dossier vente des terrains : Évaluation environnementale de site (phase 1)

Attendu que la Ville de Scotstown a mis en vente 5 terrains sur la rue Osborne pour des projets de constructions résidentielles;

Attendu que la Ville souhaite avoir une analyse de sol pour vérifier qu’aucun produit ou déversement quelconque n’ait pu contaminer le sol;

2018-09-344

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown mandate un laboratoire certifié pour procéder à une ou des analyses de sol sur le premier terrain en vente sur la rue Osborne pour un montant maximum de 1 500 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

5.9 Droit municipal – Offre de services 2019 – Monty Sylvestre (Me Reynolds)

2018-09-345

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’autoriser le maire, la direction générale et l’inspecteur en bâtiment ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques Inc., au besoin pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 selon les termes de l’offre du 22 août 2018, selon le service de base.

ADOPTÉE

5.10 Projet de randonnée pédestre : rencontre avec le conseil

Attendu que Madame Chantal Ladouceur des Parcours de Marche au Coeur de Mégantic à référé la Ville de Scotstown à deux jeunes entrepreneurs de Montréal qui entreprennent de mettre sur pied une entreprise de trekking destinée à faire découvrir le patrimoine naturel et culturel de différentes régions du Québec aux résidents et visiteurs de Montréal à l'aide d'excursions pédestres d'un week-end;

Attendu que pour tester leur service, ils ont décidé de faire un projet pilote dans la région de Mégantic à l'automne 2018 consistant à amener deux groupes en trek les week-ends du 7-8-9 et 14-15-16 septembre et qu'une excursion se ferait dans le parc du Mont-Mégantic et aux alentours de celui-ci;

Attendu que l'objectif de ces excursions est d'encourager le tourisme dans la région, de faire découvrir des produits du terroir québécois, de sensibiliser les gens à l'histoire et la nature du coin et d'initier les gens au plein air;

Attendu qu'afin que ce projet soit réalisable, ils doivent développer des liens, des ententes avec les établissements de la région et des partenariats avec :

- L'association Aventure Éco-Tourisme Québec;
- Parcours de Marche au Coeur de Mégantic;
- Quelques agriculteurs de la région;
- Le parc du Mont-Mégantic;

Attendu qu'ils demandent à la Ville de Scotstown la permission de camper avec un groupe composé de 12 personnes les nuits du vendredi 7 septembre et du vendredi 14 septembre 2018;

2018-09-346

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown est partenaire à ce projet et encourage l'entreprise Picbois Trekking à tester leur service au Parc Walter-MacKenzie.

ADOPTÉE

5.11 Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (Projet PRÉE)

Attendu que le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (Projet PRÉE) lance sa campagne de sensibilisation *Les études, la priorité!*;

Attendu que dès la rentrée des classes, il est important d'inciter les jeunes à adopter des stratégies visant à bien concilier leurs études et leur travail;

Attendu que collectivement, les municipalités ont un rôle à jouer dans la valorisation de la persévérance scolaire;

Attendu que les employeurs n'échappent pas à la règle dans le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre, il peut être tentant pour un jeune étudiant-employé de lâcher les cours pour occuper un emploi à temps plein et toucher un salaire, surtout si ce dernier éprouve des difficultés à l'école;

2018-09-347

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que la Ville de Scotstown appuie le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (Projet PRÉE) et se joint au grand mouvement de sensibilisation auprès des employeurs, des jeunes et de leurs parents du 22 août au 7 septembre, pour encourager la conciliation études-travail.

ADOPTÉE

5.12 Polyvalente Louis-St-Laurent – Demande de fonds : Projet La Grande Traversée

2018-09-348

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown remette un montant de vingt-cinq dollars (25 \$) à la Polyvalente Louis-St-Laurent dans le cadre du projet « La Grande Traversée ».
ADOPTÉE

5.13 SADC Du Haut-Saint-François – Défi OSEntreprendre : Demande d'aide financière

2018-09-349

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown remette un montant de vingt-cinq dollars (25 \$) à la SADC du Haut-Saint-François dans le cadre du Défi OSEntreprendre.
ADOPTÉE

5.14 Moisson Haut-Saint-François – Demande d'aide financière

2018-09-350

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown remette un montant de vingt-cinq dollars (25 \$) à titre d'aide financière pour l'année 2018, à l'organisme Moisson Haut-Saint-François, responsable de la banque alimentaire sur le territoire de la MRC et venant en aide à quelques citoyens de Scotstown.
ADOPTÉE

5.15 Rencontres / invitations / formations / congrès / représentation

5.15.1 5-09-2018 à 8 h : Chambre de commerce du Haut-St-François : Déjeuner gratuit sur le transport collectif

2018-09-351

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la conseillère Madame Sylvie Dubé, participe au déjeuner organisé par la Chambre de commerce du Haut-Saint-François le 5 septembre 2018 à East Angus pour offrir des informations sur le transport collectif sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

5.15.2 5-09-2018 à 18 h 30 à Milan : Sentier des Écossais : Réunion

2018-09-352

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que le conseiller Monsieur Iain MacAulay, participe aux réunions du Comité du Sentier des Écossais le 5 septembre 2018 à Milan ainsi qu'à toutes les futures réunions de ce comité.

Que Monsieur MacAulay soit nommé représentant de la Ville de Scotstown à ce comité.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

5.15.3 11-09-2018 à 13 h : MRC - Rencontre pour nouveau rôle – Directrice générale

2018-09-353

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que Madame Monique Polard, directrice générale, est autorisée à participer à une rencontre au sujet du nouveau rôle d'évaluation de la Ville de Scotstown, pour les années 2019-2020-2021. Cette rencontre aura lieu à la MRC du Haut-Saint-François, le 11 septembre prochain, en après-midi.

Le bureau municipal sera fermé le 11 septembre prochain et les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

2018-09-354 5.15.4 15-09-2018 de 13 h à 17 h : La Contrée du Massif Mégantic – Big Bang
SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que les conseillers Messieurs Iain MacAulay et Gilles Valcourt participent à l'activité Big Bang organisée par l'organisme La Contrée du Massif Mégantic le 15 septembre 2018 à Val-Racine.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

2018-09-355 5.15.5 19-09 et 15-11-2018 : St-Camille : Transformation et réinvestissement d'églises
SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que la Ville de Scotstown ne participe pas aux rencontres prévues le 19 septembre et le 15 novembre 2018 à St-Camille concernant la Transformation et réinvestissement d'églises.

ADOPTÉE

2018-09-356 5.15.6 20-09-2018 à 18 h 30 : Soirée reconnaissance des finissants
SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

La Ville de Scotstown participe à la Soirée reconnaissance des finissants le 20 septembre 2018 et remet une bourse au montant de cent dollars (100 \$) aux finissants d'études et résidents à Scotstown.

ADOPTÉE

5.15.7 26-09-2018 à 18 h : Rencontre d'information sur les compteurs d'eau
Attendu que dans le contexte de l'obligation pour l'installation des compteurs d'eau, une rencontre d'information pour les membres du conseil aura lieu le 26 septembre prochain à Scotstown.

2018-09-357 5.15.8 27-09-2018 de 15 h à 17 h – Économie sociale, j'achète : Lancement régional du projet
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la conseillère Madame Sylvie Dubé, participe à l'événement « Économie sociale, j'achète : Lancement régional du projet » le 27 septembre 2018 à Sherbrooke.

Les frais de déplacement seront remboursés sur preuve selon le règlement en vigueur.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Sécurité incendie

6.1.1 Aucun point n'est discuté.

7. Voirie

7.1 Chemin été : travaux

7.1.1 Travaux d'érosion : Rue Gordon et rue Scot

Attendu que lors de forte pluie, un problème d'érosion des fossés en bordure des rue Gordon et Scot est causé provoquant un rejet du gravier sur l'asphalte;

Attendu que le gravier s'accumulant sur l'asphalte risque un glissement pour les piétons et les usagers de vélo;

2018-09-358

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un suivi soit fait pour vérifier et exécuter le creusage de fossés au besoin pour permettre l'écoulement normal de l'eau lors de pluie ou en période de fonte de neige.

Que le selon cette vérification, le conseil municipal autorise l'achat de 2 voyages de gravier et l'engagement des machineries lourdes pour les travaux nécessaires.

ADOPTÉE

7.2 Entretien chemins hiver – Saison hivernale 2018-2019 : Entente pour dépôt de neige avec Madame Susan Dearden

Attendu que lors de l'entretien des rues en période hivernale, l'exigence de pousser la neige pour éviter l'amoncellement est nécessaire dans certains secteurs pour éviter des accidents;

2018-09-359

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown signe une entente avec Madame Susan Dearden, propriétaire du 101, rue de Ditton afin que la neige soit poussée et entreposée à l'arrière de sa résidence, au sud de la rue Gordon, 2e entrée, pour la saison 2018 - 2019.

ADOPTÉE

7.3 Réclamation pour bris d'auto

Étant donné la réception d'une réclamation pour bris de véhicule par un usager circulant sur le réseau routier appartenant à la Ville de Scotstown;

2018-09-360

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que la Ville de Scotstown transmette le dossier à la compagnie d'assurance responsabilité de la ville.

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 Programme TECQ / Programme PRIMEAU

Programme TECQ

Attendu l'adoption de la résolution 2018-05-209 par le conseil municipal le 15 mai 2018;

Attendu que cette résolution stipulait que la Ville de Scotstown dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence Canada-Québec et à la suite d'un appel d'offres publiques (résolution 2018-02-077 adoptée lors de la séance du 27 février 2018) acceptait la soumission conforme la plus basse, soit celle de Sintra inc. – Région Estrie pour l'Option B pour des travaux sur les rues Argyle et Osborne selon certaines conditions, soit conditionnellement à l'acceptation d'une aide financière par le gouvernement pour les travaux sur la rue Osborne;

Attendu que ladite résolution 2018-05-209 spécifiait l'énoncé suivant :

« Le conseil municipal donnera son accord définitif lorsque les frais pouvant être exigés par la compagnie Sintra à la limite de la période de validité du cautionnement de soumission advenant que Sintra

accepte de prolonger la validation du dudit cautionnement de soumission seront soumis à la Ville de Scotstown et accepté par résolution et faisant référence à la lettre du 10 mai 2018 de Monsieur Normand Poisson, ing. »

Attendu que la Ville de Scotstown adoptait la résolution 2018-05-196 lors de la séance du 1^{er} mai 2018 afin de modifier la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) afin de retirer les travaux sur la rue Osborne en raison des coûts de la soumission acceptée;

Attendu que la Ville de Scotstown par ladite résolution 2018-05-196 acceptait de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), Volet 1.5, afin de pouvoir réaliser des travaux sur la rue Osborne pour le remplacement de conduites d'eau potable et d'égouts prioritaires en plus des égouts pluviaux et du pavage de la chaussée sur la rue Osborne, tronçon 48, au nom de la Ville de Scotstown;

Attendu qu'à la suite de l'abandon par le Ministère des Affaires municipales, de l'Occupation du territoire et des Régions du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et remplacé par le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), la Ville de Scotstown déposait une demande d'aide financière visant les travaux sur la rue Osborne;

Attendu la réception des informations par le Ministère des Affaires municipales, de l'Occupation du territoire et des Régions qu'une demande d'aide financière présentée dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ne peut être acceptée si une municipalité a accepté une soumission conditionnellement à l'approbation d'une aide financière;

POUR CES MOTIFS

2018-09-361

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule de cette résolution fait partie intégrante de la résolution;

Que la Ville de Scotstown accepte la soumission conforme la plus basse, soit celle de Sintra inc. – Région Estrie pour l'Option A au montant de 474 846,75 incluant les taxes pour les travaux sur la rue Argyle;

Que les travaux à réaliser peuvent être sommairement décrits comme suit :

. Rue Argyle

- remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout domestique;
- ajout d'une conduite d'égout pluvial;
- réfection des fondations et du pavage;
- réfection des lieux.

Le tout en respect avec les modalités du Programme de la taxe sur l'essence Canada-Québec.

ADOPTÉE

Programme PRIMEAU

Attendu que la Ville de Scotstown possède ses réseaux d'aqueduc et d'égout qui ont été érigés depuis de nombreuses années;

Attendu qu'en raison de l'état désuet des réseaux d'aqueduc et d'égout, la ville doit intervenir quelques fois au cours d'une année pour effectuer des travaux pour colmater des fuites d'eau potable ou procéder à des remplacements de conduites, débloquer ou remplacer des conduites d'égout;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Attendu que dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), un plan d'intervention des infrastructures municipales a été réalisé en février 2016 selon les exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

Attendu que le plan d'intervention des infrastructures municipales fournit les informations nécessaires pour déterminer les priorités d'interventions par tronçons sur chacune des rues;

Attendu que la Ville de Scotstown a présenté une programmation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), visant le remplacement des conduites pour les tronçons 53 et 54 sur la rue Argyle ainsi que le tronçon 48 sur la rue Osborne;

Attendu que la Ville de Scotstown ne peut réaliser tous les travaux énoncés dans la programmation initiale du Programme TECQ en raison des soumissions reçues pour réaliser les travaux;

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), VOLET 2 – Renouvellement de conduites d'eau*;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir aide financière gouvernementale pour la réalisation de travaux visant le remplacement de conduites d'eau potable et d'eau usée

2018-09-362

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), VOLET 2 – Renouvellement de conduites d'eau*, pour permettre de réaliser des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et d'égouts prioritaires en plus des égouts pluviaux et du pavage de la chaussée sur la rue Osborne, tronçon 48, au nom de la Ville de Scotstown;

Que la Ville de Scotstown s'engage à respecter les modalités du *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), VOLET 2 – Renouvellement de conduites d'eau*;

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus, le cas échéant;

Que la Ville de Scotstown s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du *Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), VOLET 2 – Renouvellement de conduites d'eau*;

Que la Ville de Scotstown approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été

confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Ville de Scotstown s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;
ADOPTÉE

8.2 Poste pompage chemin Victoria Ouest : Achat d'un diffuseur et pompe neuve et réparation de pompe usagée

Attendu que le poste de pompage chemin Victoria Ouest requiert une surveillance plus accrue pour diverses raisons : nappe phréatique des terrains environnants qui augmente lors de pluie diluvienne provoquant un amoncellement de minuscules particules de gravier endommageant les pompes;

2018-09-363

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown accepte la soumission numéro 334 de S.O.S. Pompes Pièces Expert en date du 26 juillet 2018, pour l'achat d'un diffuseur pour roche et sable au montant de 926,70 \$ taxes incluses;

Que la Ville de Scotstown accepte la soumission numéro 335 de S.O.S. Pompes Pièces Expert en date du 26 juillet 2018, pour la réparation de la pompe FLYGT 2,3 HP, modèle 3068.170-0746 au montant de 2 759,34 \$ taxes incluses;

Que la Ville de Scotstown fera des démarches auprès de S.O.S. Pompes Pièces Expert pour l'achat d'une pompe de remplacement pouvant être installé uniformément dans tous les postes de pompage secondaire en cas de bris d'une pompe.

ADOPTÉE

8.3 Problème de communication de l'antenne aux réservoirs d'eau potable vers le poste de chlore

Attendu que depuis quelques semaines il a été remarqué une perte de communication entre le poste de chlore et le réservoir d'eau potable;

Attendu que les données recueillies concernant la consommation d'eau sont exigées pour divers rapports et statistiques soumis auprès du gouvernement;

Attendu qu'il est essentiel de remédier le plus rapidement possible à cette situation;

2018-09-364

SUR LA PROPOSITION à l'unanimité par les conseillers présents et résolu

Que la Ville de Scotstown demande à la technicienne de la firme Aquatech et responsable de l'exploitation des réseaux municipaux de faire les démarches nécessaires et l'évaluation auprès de fournisseurs pour soumettre les options pour être en mesure d'obtenir les données et rapports concernant l'eau potable et le réservoir.

ADOPTÉE

8.4 École Saint-Paul : demande d'un bac roulant supplémentaire pour la récupération

Attendu l'augmentation du nombre d'élèves à l'École Saint-Paul cet automne;

Attendu que la direction de l'École a demandé à la Ville de Scotstown la possibilité d'avoir un (1) bac roulant supplémentaire pour les matières récupérables;

2018-09-365

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown fournisse à l'école Saint-Paul un bac roulant gratuit destiné aux matières recyclables;

Qu'advenant une nouvelle demande au cours des prochains mois pour un autre bac, celui-ci sera facturé au prix coûtant.

ADOPTÉE

8.5 Suivi des dossiers :

8.5.1 Jacques Beauoyers : nettoyage du terrain

Attendu l'adoption de la résolution 2018-07-255 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 10 juillet 2018;

Attendu que le conseil municipal consentait à prolonger le délai à Monsieur Jacques Beauoyers, propriétaire du 118 rue de Ditton, jusqu'au 27 août 2018 en raison de motifs médicaux pour pouvoir se conformer au constat d'infraction visant le nettoyage du terrain de sa propriété;

Attendu que M. Beauoyers demande aux membres du conseil de pouvoir bénéficier d'un délai supplémentaire jusqu'au 3 octobre inclusivement;

2018-09-366

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que le conseil municipal autorise un dernier délai supplémentaire jusqu'au 3 octobre 2018.

Que l'inspecteur fera un suivi hebdomadaire sur l'avancement du nettoyage et rédigera un rapport à la fin du délai permis, rapport qui sera remis aux membres du conseil.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Entériner les projets déposés dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT)

Attendu le dépôt par la Société de développement économique de Scotstown-Hampden des projets « Camping rivière étoilée » et « Petit Écossais volet 2 », auprès du Centre local de Développement de la MRC du Haut-Saint-François un projet d'aménagement d'un camping au Parc Walter-MacKenzie dans le cadre du Fonds de Développement des territoires;

Attendu que les projets consistent à mettre en place les infrastructures de base afin de doter le Parc Walter MacKenzie d'un camping municipal et d'un accueil touristique multifonctionnel (bistro, location d'embarcation, présentation de produits artisanaux, etc.) visant à renforcer l'attraction touristique de Scotstown et Hampden tout en consolidant l'offre touristique du nord de La Contrée du Massif Mégantic avec ses Parcs nationaux et régionaux.

Attendu que ces projets seront coordonnés par l'organisme sans but lucratif « Société de développement économique de Scotstown – Hampden » et permettront de créer des emplois. Tout excédent financier pourra être investi dans le développement du camping ou dans d'autres projets de développement locaux.

Attendu que ces projets s'inscrivent dans la campagne d'attraction-rétention du Haut-Saint-François « Ose le Haut » de par leur audace ainsi que leur approche solidaire et entrepreneuriale.

Attendu que ces projets sont menés par deux municipalités ;

Attendu que la Ville de Scotstown participe financièrement à ce projet représentant une mise de fonds provenant du milieu ainsi que la Municipalité du Canton de Hampden;

Attendu que la Ville de Scotstown a accepté de remettre la gestion du bâtiment « Le Petit Écossais », situé au 11, rue du Parc à la Société de Développement de Scotstown;

2018-09-367

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown appuie les projets déposés « Camping rivière étoilée » et « Petit Écossais volet 2 » dans le cadre Fonds de Développement des territoires (FDT), volet local selon la répartition suivante :

FDT- Local 2016-2020 : 38 190 \$ (95%)

Municipalités participantes (Ville de Scotstown et le Canton de Hampden) :

2 010 \$ (5%)

Coût total : 40 200 \$

Que le bâtiment devra être sécuritaire et restreint advenant l'accès aux services de douches ou autres à l'intérieur du bâtiment et devra répondre aux normes des assurances exigées.

ADOPTÉE

9.2 Cœur villageois : Aménagement d'un petit bâtiment au Parc Walter-MacKenzie en chaumière

Attendu l'adoption de la résolution 2018-06-241 par le conseil municipal lors de la séance du 5 juin 2018 pour accepter le projet préparé par le comité Cœur villageois et accorde un montant de 16 000 \$ pour sa réalisation;

2018-09-368

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte que le Comité Cœur Villageois fasse la conversion du cabanon à l'entrée du sentier du parc Walter Mackenzie en chaumière écossaise et aménage le terrain environnant.

Que les bons matériaux devront être utilisés pour éviter des dommages au bâtiment.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Programme d'aide financière : Aménagement du terrain de balle et soccer

Attendu que la Ville de Scotstown a reçu la confirmation écrite d'une aide financière pour l'aménagement du terrain de balle;

2018-09-369

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que la directrice générale fera le suivi auprès du gouvernement pour les modalités de réception de l'aide financière;

Que le maire Monsieur Dominique Boisvert ou le maire suppléant Monsieur Iain MacAulay et la directrice générale Madame Monique Polard sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Scotstown tous documents relatifs à l'aide financière.

ADOPTÉE

10.2 Projets déposés dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT) – Participation financière de la Ville de Scotstown

Attendu l'adoption de la résolution 2018-09-365 à cette séance concernant les projets déposés « Camping rivière étoilée » et « Petit Écossais volet 2 » dans le cadre Fonds de Développement des territoires (FDT), volet local;

Attendu que la Ville de Scotstown et la Municipalité du Canton de Hampden ont accepté de participer financièrement communément à un pourcentage de 5%, soit une somme globale de 2 010 \$;

2018-09-370

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que la Ville de Scotstown détermine le montant de sa participation selon les principes du calcul déterminé par la MRC du Haut-Saint-François;

ADOPTÉE

10.3 Comité d'accueil pour les nouveaux arrivants

2018-09-371

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la conseillère Madame Sylvie Dubé soit nommée représentante de la Ville de Scotstown au Comité d'accueil pour les nouveaux arrivants;

Que le conseil municipal offre à Madame Colette Lamy la responsabilité de ce comité en partenariat avec le Centre d'Action Bénévole.

ADOPTÉE

10.4 Parc Walter-MacKenzie : Plainte pour l'état des toilettes et des excréments sur la pelouse

Des informations sont données aux membres du conseil concernant la réception de plaintes reçues au sujet de la présence d'oiseaux migrateurs au Parc Walter-MacKenzie.

10.5 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA)

Des informations seront vérifiées au sujet d'un nouveau programme financier de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA).

11. Correspondance et varia

11.1 Dossier route 257 – Participation financière au Fonds pour la continuité des démarches entreprises

Attendu le dossier de la route 257 par les cinq (5) municipalités de Hampden La Patrie, Lingwick, Scotstown et Weedon;

Attendu que le dossier exige certaines dépenses juridiques et autres;

Attendu que les cinq (5) municipalités acceptent de participer financièrement à un fond pour les dépenses si nécessaires;

2018-09-372

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu

Que la Ville de Scotstown participe financièrement à parts égales avec les autres municipalités au montant de 1 000 \$ pour les frais de ce dossier.

ADOPTÉE

11.2 Aucun dossier

11.3 Aucun dossier

12. Période de questions

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Dominique Boisvert, maire, a répondu.

2018-09-373

13. **Levée de la séance**

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance est levée. Il est 21 h 36.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Dominique Boisvert, maire

Monique Polard, directrice générale